

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

DEL-2023-244

L'An deux mille vingt-trois, le treize septembre, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/09/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GUILLOTTE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. DAVIET - en visioconférence

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE D'ANNECY - ETUDES DE FAISABILITE PREALABLES A L'EXPLORATION DU SOUS-SOL AFIN DE MOBILISER LA RESSOURCE GEOTHERMIQUE - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE

Exposé du Président,

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager des études de faisabilité (ou de pré-faisabilité) pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur sur le territoire haut-savoyard.

La Ville d'ANNECY, compétente en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid, dispose d'ores et déjà de deux réseaux publics de chaleur situés sur les secteurs de Novel et Seynod. De plus, un développement conséquent de ces réseaux est envisagé dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur dont la Ville assure le pilotage. Les réseaux publics de chaleur existants sur la commune

● ● ●

sont actuellement majoritairement alimentés par l'énergie fatale issue de l'incinération des déchets et le bois énergie, avec l'usage du gaz naturel en appoint et en secours. Les contraintes liées à la mobilisation et à l'usage de ces trois sources d'énergie, alliées au développement conséquent des réseaux envisagé par la Ville d'ANNECY, amènent la Ville à souhaiter étudier précisément les modalités de mobilisation de l'énergie géothermique de moyenne profondeur.

Des premières études de la connaissance du sous-sol sur le territoire de la Ville d'ANNECY, avaient été réalisées dans le cadre d'une première convention de partenariat conclue entre le SYANE, la Ville d'ANNECY et le Grand Annecy sur la période 2019-2021 (pour un montant de 130.000 €). Ces premières études avaient permis de révéler :

- que le contexte hydrogéologique local apparaît favorable à la présence d'une ressource géothermique de moyenne profondeur ;
- que la connaissance du sous-sol est insuffisante à ce jour pour apprécier le niveau de sismicité induite lors des essais de circulation hydraulique des forages envisagés ;
- que des études complémentaires sont nécessaires pour préciser le fonctionnement dynamique du sous-sol avant d'envisager tout éventuel projet de forage.

Ainsi, face aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et stratégiques que représente un tel projet, la Ville d'ANNECY souhaite poursuivre ces études en partenariat avec le SYANE.

Les objectifs recherchés pour ces compléments d'études porteraient notamment sur :

- la connaissance du fonctionnement dynamique du sous-sol, qui sera réalisée en partenariat et collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) ;
- l'articulation avec les extensions ou créations des réseaux de chaleur à ANNECY ;
- l'acceptabilité sociétale des impacts de réalisation éventuelle du projet.

Pour mener à bien cette démarche, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat entre le SYANE et la Ville d'ANNECY.

Cette convention prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Le SYANE s'engage à mobiliser le BRGM et l'USMB pour conduire la poursuite des études de faisabilité préalables à l'exploration du sous-sol afin de mobiliser la ressource géothermique par conventionnement.
- Un Comité de pilotage est constitué et composé de deux élus d'ANNECY, d'un élu du SYANE et d'un représentant des services de chaque entité.
- Du fait de l'importance et de la sensibilité du projet, il est prévu de constituer un conseil de surveillance du projet élargi aux structures publiques ou privées dont la participation est jugée pertinente et bénéfique pour le bon déroulement du projet, comprenant notamment le Grand Annecy, le BRGM, l'USMB et l'ADEME.
- La convention est établie pour une durée de 3 ans.
- Le budget maximum des études portées par le SYANE est fixé à 500.000 € TTC, avec un financement à hauteur de 30 % de la part de la Ville d'ANNECY. A la date d'établissement de la convention, le SYANE s'engage à l'établissement d'une convention de recherche et développement avec le BRGM et l'USMB pour un montant de dépenses d'environ 360.000 € TTC.

Il est précisé que 500 k€ avaient été inscrits au budget primitif 2023 du Syndicat pour cette étude de faisabilité, auxquels étaient rattachés une participation financière communale/intercommunale à hauteur de 30 % ainsi qu'une subvention ADEME évaluée à 50 k€ au minimum.

Le conseil municipal de la commune d'ANNECY a approuvé le projet de convention de partenariat lors de son conseil municipal du 22 mai 2023.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de partenariat relative à la géothermie de moyenne profondeur entre la commune d'ANNECY et le SYANE,
2. à désigner M. Gilles FRANCOIS représentant le SYANE, pour siéger au Comité de pilotage,
3. à autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat ainsi que les différentes conventions de financement éventuelles.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE



Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20230913-DEL-2023-244-DE
Date de télétransmission : 20/09/2023
Date de réception préfecture : 20/09/2023